

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Bonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Pour et contre la peine de mort / Pour et contre la théorie de l'ennemi public](#)

Bonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Pour et contre la peine de mort / Pour et contre la théorie de l'ennemi public

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b002_f0576**

Source**Boite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées[Bonnot de Mably, Gabriel](#)

Références bibliographiques[Bonnot de Mably, De la législation ou Principes des Lois](#)

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Mably
De la Législation
ou. IX.

De et contre le droit de mort⁵⁷⁶
De et contre l'honneur de l'ennemi public.

331

— Mipore : " Personne ne peut donner à un
un homme qu'il n'a pas ; or puisque personne ne le
peut de disposer de sa vie, le droit de mort ne
peut se justifier que par les motifs qui le justifient."

Car hâs diant que ce n'est qu'un homme qui
est devenu un ennemi de la loi ; et que on est d'un
état de guerre avec lui.

333

mais la loi ne peut pas donner à un
citoyen, qui n'a pas le droit de la vie, le
droit de la vie. Elle n'est saisie de ce droit et lui
nuit ; chargé de lui d'une mission, que peut-il
être encore avec à l'ennemi qui n'est autorisé
à le faire mourir ?... Il est d'une situation
encore à gâcher que est l'ennemi d'honneur qui
n'est un homme."

334

335

— Réponse du p : " Il est d'un état de guerre, le
droit de mort est celui qui est d'un état de guerre, et
en un état de guerre, par conséquent d'un état
magistral... les citoyens n'ont pas accordé au
gouverneur le droit de " jouer arbitrairement de
leur vie "



" Il ne dit qu'il n'y a pas de droit
de vie, de liberté ni de droit sacré pour
personne."

